



Janvier 2016

Le Système d'attribution de permis d'évaluateur HVC et la Procédure pour le développement de nouvelles plantations de la RSPO

Depuis 2010, toutes les nouvelles plantations de palmiers à huile doivent être conformes avec la Procédure pour le développement de nouvelles plantations (NPP) de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO). La NPP exige que les planteurs de palmiers à huile fassent mener une évaluation des Hautes valeurs de conservation (HVC). De plus, pour toute évaluation HVC commanditée après le 1er janvier 2015, les planteurs doivent employer des évaluateurs titulaires d'un permis obtenu suivant le Système d'attribution de permis d'évaluateur HVC (ALS) du High Conservation Value Resource Network (HCVRN).

Plus de
500 ha



Si la zone sujette aux exigences de la NPP est d'une superficie de 500 ha ou plus, l'évaluateur titulaire d'un permis ALS embauché doit être indépendant.

Moins de
500 ha



Si la zone sujette aux exigences de la NPP est d'une superficie de moins de 500 ha, l'évaluateur doit toujours être titulaire d'un permis ALS, mais les évaluations peuvent être menées par le planteur.

À propos de l'ALS:

1. Attribue un permis aux évaluateurs HVC possédant les bonnes qualifications et une expérience pertinente
2. Met à disposition un manuel pour les évaluations HVC et des structures de rapport, et
3. Évalue tous les rapports d'évaluations HVC produits par des évaluateurs titulaires d'un permis

Points clés

1. Les planteurs doivent embaucher des évaluateurs en possession d'un permis ALS pour mener les évaluations HVC.
2. Les rapports d'évaluations HVC doivent passer le contrôle qualité de l'ALS.
3. Une fois que le rapport d'évaluation HVC a passé le contrôle qualité ALS avec succès, un résumé public est publié sur le site de l'ALS et peut être inclus au rapport à soumettre dans le cadre de la NPP.

Étapes clés du processus du Système

Responsabilités clés des **Évaluateurs titulaires d'un permis**

- 1. S'assurer que les frais ALS sont couverts dans le budget de l'évaluation:** Avant de signer un contrat avec un planteur, l'évaluateur principal devrait y inclure les frais d'évaluation du rapport par l'ALS.
- 2. Au cours de l'évaluation:** En se joignant à l'ALS, les évaluateurs titulaires d'un permis s'engagent à en respecter les procédures, et doivent donc suivre les manuels, règles et processus de l'ALS au cours de leurs évaluations, et utiliser la structure de rapport appropriée. Les évaluateurs doivent aussi être en communication régulière avec leurs clients pour discuter de leurs résultats et partager avec eux les versions préliminaires de leur rapport d'évaluation.
- 3. Au moment de la soumission du rapport à l'ALS :** Une fois qu'un évaluateur titulaire du permis ALS a fini une évaluation, il doit se connecter à son compte personnel sur le site de l'ALS afin de:
 - 1) payer les frais d'évaluation de rapport appropriés, et
 - 2) télécharger le rapport de l'évaluation complète, le résumé public, et toute autre documentation requise. Après réception du dossier, l'ALS en fera l'évaluation et donnera sa décision dès que possible. Si le rapport est jugé satisfaisant, il devrait alors être envoyé au client, si non – et le rapport n'est pas satisfaisant – il ne sera pas en conformité avec les exigences de la NPP.
- 4. Soumission du rapport final au planteur :** Si le rapport passe le contrôle qualité de l'ALS, le résumé public de l'évaluation HVC sera publié sur le site de l'ALS et pourra être utilisé par le planteur pour le dossier documentaire à soumettre à la RSPO dans le cadre de la NPP.

d'attribution de permis d'évaluateur HVC

Responsabilités clés des **Planteurs**

- 1. Embaucher un évaluateur en possession d'un permis:** Les planteurs doivent vérifier (sur le site de l'ALS) que l'évaluateur est en possession d'un permis ALS en cours de validité. Seul l'évaluateur principal doit être titulaire d'un permis, il n'est pas nécessaire que les autres membres de l'équipe d'évaluation le soient. Il faudra aussi s'assurer que le budget inclus dans le contrat signé avec l'évaluateur principal couvre les frais d'évaluation du rapport de l'ALS.
- 2. Coordination des études et communication au cours de l'évaluation:** Il est considéré de bonne pratique de coordonner les différentes études requises dans le cadre de la NPP RSPO. Par exemple, des informations nécessaires pour l'évaluation HVC peuvent recouper certaines des exigences de l'Étude d'impact environnemental et social: on peut alors réduire les coûts associés en s'assurant que les méthodes sont harmonisées et les résultats partagés entre les différents consultants. Les évaluateurs titulaires de permis ALS sont encouragés à faire des mises à jour régulières aux planteurs et partager des versions préliminaires de leur rapport afin d'obtenir leur feedback. L'évaluateur a la responsabilité de soumettre le rapport de l'évaluation HVC et tout document pertinent à l'ALS. Si le rapport passe le contrôle qualité de l'ALS avec succès, la version finale sera envoyée au planteur pour être incluse au rapport de NPP. Si un rapport HVC n'est pas satisfaisant, il ne pourra pas être soumis dans le cadre d'un dossier NPP. Les planteurs devraient se rendre régulièrement sur le site de l'ALS pour vérifier où en est l'évaluation du rapport.
- 3. Réception du rapport d'évaluation HVC :** Lorsqu'il reçoit la version finale d'un rapport HVC, le planteur devrait vérifier que celui-ci a passé le contrôle qualité de l'ALS en se rendant sur son site internet.
- 4. Préparation du rapport NPP:** La structure pour le résumé public du rapport HVC est cohérente avec les exigences de la RSPO pour le dossier NPP, ce qui rendra la préparation du dossier NPP plus efficace.
- 5. Soumission du rapport NPP à la RSPO.**

Organismes de certification: Les organismes de certification vérifient le rapport NPP et en approuvent le contenu avant qu'il ne soit soumis à la RSPO.



Frais ALS

L'ALS facture des frais d'évaluation pour les rapports rendus par des évaluateurs titulaires d'un permis, à chaque soumission et resoumission. Il est recommandé aux évaluateurs de récupérer ces frais auprès de leurs clients. Le montant n'est pas fixe et sera adapté selon le niveau de performance de l'évaluateur principal en possession du permis ALS.

Que faire si le rapport HVC n'est pas satisfaisant?

L'ALS essaye d'éviter cette éventualité en:

Faisant une vérification initiale avant que le rapport ne soit envoyé au Panel Qualité pour son évaluation formelle. Cette étape aide à réduire le risque d'un résultat non satisfaisant car elle identifiera si le rapport HVC ou son résumé public ne répondent pas aux Points clés de l'ALS. Le coût de cette vérification initiale est inclus dans les frais d'évaluation du rapport.

Options de resoumission: Les évaluateurs titulaires d'un permis ont l'opportunité de revoir leur rapport d'évaluation deux fois si le Panel Qualité requiert des changements ou fait des recommandations. Chaque resoumission a un coût : voir le site internet de l'ALS pour plus d'informations.

Un rapport d'évaluation HVC sera jugé non satisfaisant s'il est toujours faible sur l'un des Points clés identifiés par l'ALS une fois que l'évaluateur a épuisé toutes les opportunités d'y apporter les corrections requises. Pour en savoir plus sur le processus d'évaluation des rapports HVC et les Points clés, voir le site internet de l'ALS.

Rappel pour les planteurs:

- Vérifier que l'évaluateur principal est en possession d'un permis ALS en cours de validité, et ses antécédents (www.hcvnetwork.org/als/)
- Vérifier que le rapport de l'évaluation a passé le contrôle qualité de l'ALS avec succès
- Vérifier régulièrement le progrès de l'évaluation du rapport (www.hcvnetwork.org/als/public-summaries)
- S'assurer d'être en communication constante avec l'évaluateur titulaire du permis ALS pour bien comprendre quelles sont les corrections requises par l'ALS

En cas de question, s'adresser à qualitymanager@hcvnetwork.org.

HCV Resource Network Limited | www.hcvnetwork.org | info@hcvnetwork.org

HCV Resource Network Limited est une compagnie enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles
(no. 9710578)